

MODE DE CALCUL DES TARIFS MENSUELS

La Ville des Clayes-sous-Bois a signé une Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) qui définit le calcul du tarif payé par les familles.

Le barème de la CNAF tient compte des revenus, du nombre d'enfants à charge et du nombre d'heures d'accueil réservées.

Une Convention dite « Cafpro » permet la consultation des données allocataires et des ressources à prendre en compte.

Vous souhaitez calculer le prix d'accueil pour votre enfant :

$$\frac{\text{Ressources annuelles avant abattement (*)}}{12} \times \text{taux d'effort (**)}$$

(*) Pour les salariés du régime général, les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-2 (soit en 2018, impôts sur les revenus 2016) à la rubrique « total des salaires et assimilés ».

La CNAF définit un montant minimal, dit « plancher » (soit 687,50 € par mois pour 2018) et un montant maximal, dit « plafond » (soit 4 874,62 € par mois pour 2018).

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4
(**) Taux d'effort / Crèche Familiale	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %
(**) Taux d'effort / Multi-accueil	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Exemple de calcul pour un couple avec 2 enfants pour une place au multi-accueil :

Tarif horaire		Votre calcul :
Ressources annuelles	36 000 € €
Ressources mensuelles	$36\ 000 / 12 = 3\ 000\ €$ / 12 = €
Nombre d'enfants à charge	2
Taux d'effort	0,05 % %
Calcul / heure	$3\ 000\ € \times 0,05\ \% = 1,50\ €/h$€ x% =€/h

Tarif mensuel		Votre calcul :
Nombre d'heures par jour	8 h à 18 h = 10 h h à h = h
Jours demandés	lundi au vendredi = 5 jours = j
Nombre de semaines de congés dans l'année	7 semaines (= maximum possible dont les fermetures annuelles) semaines
Nombre de semaines demandées (janvier à décembre)	$52 - 7 = 45\ \text{semaines}$	$52 - \dots = \dots\ \text{semaines}$
Calcul / mois	$\frac{1,50\ € \times (10h \times 5j \times 45sem)}{12\ \text{mois}} = 281,25\ €$	$\frac{\dots\ € \times (\dots h \times \dots j \times \dots sem)}{12\ \text{mois}} = \dots$

Vous pouvez également effectuer une simulation de tarification sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales : www.mon-enfant.fr

Direction des Actions Educatives

Espace Petite Enfance D.W. Winnicott
 6 rue Jean Jaurès - Les Clayes-sous-Bois
 Tél. 01 30 79 39 90
 Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
petite.enfance@lesclayessousbois.fr